



POUR VOUS AIDER
À Y VOIR PLUS CLAIR,
SUR **QUEL SYNDICAT**
COMPTEZ-VOUS ?



Le syndicat qui a l'œil sur tout.



AUTODIAGNOSTICS 2024

Ils ne sont pas obligatoires, c'est un acte volontaire de votre part

NEW

Si vous choisissez de les réaliser, les résultats sont automatiquement transmis à votre manager.

Quels sujets ?



- Atouts Agent
- Compétences techniques Conseiller emploi
- Savoir répondre aux demandes les plus fréquentes des usagers
- Compétences techniques du Conseiller en Gestion Des Droits
- fondamentaux "Ressources humaines"
- Atouts Manager

Qui est concerné ?

- Agents Privés
- Agents Publics
- CDI
- CDD
- Managers



Quel déroulé ?

- ce sont des questionnaires qui vous interrogent sur vos pratiques professionnelles.
- Le résultat vous est communiqué en fin de questionnaire.
- Le résultat est automatiquement transmis à votre manager.



L'avis du SNU

- Attention aux effets pervers de ces tests pour les agents qui auraient un résultat qui ne reflète pas leurs réelles compétences, nous demandons aux collègues de prendre du recul quant aux résultats obtenus.
- Nous espérons qu'à l'avenir, ce test ne servira pas à légitimer un refus de promotion ou de mutation.
- Le SNU demande à la direction de faire cesser les pressions pour que les agents réalisent leur autodiagnostic coûte que coûte.



Site internet de la page 2024



**ENGAGÉ-ES
POUR LE
RESPECT
DES DROITS**